

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-214 du 14 septembre 1977

chargeant le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, de l'intérim du Camarade Djibril MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales pour com pter du 16 Septembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er :- Pour compter du 16 Septembre 1977, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assurera l'intérim du Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Djibril MORIBA.

ARTICLE 2 :- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 septembre 1977

Pour le Président de la République,
le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CNR 4 METS-MJLAS 6 Autres Ministères 13 SGG 4
SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE (IA 2 IF 2) DCCT 1
ONEPI 1 Gde Chanc. 1 JORPB 1..